

Image not found or type unknown



comité d'entreprise européen et CSE

Par **FlorenceMorbihan**, le **05/08/2019** à **23:22**

Bonjour, suite à la législation récente relative au CSE, les membres du Comité d'entreprise européen sont-ils toujours de simples salariés désignés par les fédérations syndicales? Ou bien sont-ils désignés parmi les salariés qui auront été élus au CSE? Merci

Par **Prana67**, le **06/08/2019** à **12:20**

Bonjour,

Vous trouverez la réponse dans l'accord de mise en place du CEE. En principe ce sont des élus du CE/CSE qui siègent au CEE. Si le siège ne se situe pas en France c'est en général les règles en vigueur dans le pays où est le siège qu'il faut prendre en compte.